PN-ABZ-880
92769

VERS LA GESTION DECENTRALISEE DES RESSOURCES NATURELLES AU BURKINA FASO: ACQUIS, POTENTIALITES ET CONTRAINTES

RAPPORT DE SYNTHESE A PARTIR DE QUATRE ETUDES DE CAS

(BROUILLON)

le 8 mai 1996

Presenté par Associates in Rural Development, Inc. (ARD)
avec le concours de Management Systems International, Inc. (MSI),
en réalisation de Delivery Order No. 29, sous Contrat No.
AFR-0542-Q-1109-00

Presenté par:

Thomas Painter
Saidou Sanou

TABLE DE MATIERES

Avant-Propos

1. Introduction.

1.1. Resumé des termes de références.

1.2. Critères de choix des sites d'études.

1.3. Présentation des sites.

1.4. Organisation du rapport de synthèse.

2. Aperçu du processus de décentralisation au Burkina Faso.

2.1 Rappel des objectifs et conditions essentielles de la décentralisation au Burkina Faso.

2.2. Impératifs et caractéristiques de base du modèle de décentralisation burkinabê.

2.3. Pertinence de l'étude par rapport à l'état actuel du processus de décentralisation au Burkina Faso.

3. Les études de cas.

3.1. Remarques méthodologiques et observations sur l'état et la disponibilité des données de base.

3.2. Resumé des études de cas.

3.2.1. La protection des berges de la Béréga et du Yannon: une initiative locale conduite par la Société coopérative agricole de Bérégadougou (SOCABE), Département de Bérégadougou, Province de la Comoé.

3.2.2. L'organisation de la gestion forestière sur le chantier de Cassou, Département de Cassou, Province de la Sissili.

3.2.3. Les Groupements d'exploitation de la pêche à Malou,
Département de Mané, Province du Sanmatenga.

3.2.4. La Gestion locale des ressources pastorales: le groupement d'éleveurs Walde Kawral Pulaaku (WKP) de la communauté pastorale de Sourindou-Mihity, Département de Banh, Province du Yatenga.

4. L'Etat comme obstacle à la gestion décentralisée des ressources naturelles au Burkina Faso.

4.1. De sérieux obstacles à lever

4.2. Des interventions étroitement sectorielles

4.3. Rechercher une intégration horizontale des actions

4.4. Des découpages administratifs qui ne correspondent pas aux champs réels de gestion des ressources naturelles.

4.5. Concevoir des découpages en accord avec les unités de gestion au niveau local

5. Compétences et capacités locales pour une gestion décentralisée des ressources naturelles.

5.1. Structuration des instances locales.

5.2. La détérioration des capacités locales à gérer les pressions croissantes sur les ressources naturelles.

5.3. Intégration et solidarité des acteurs.

5.4. Rapports entre diversification de sources de revenus et gestion des ressources naturelles.

5.5. La dépendance, l'attentisme et la passivité des groupes locaux par rapport à l'Etat, aux projets, etc.

5.6. Les Possibilités de créer/renforcer des capacités locales.

6. Décentralisation et "autonomie" financière.

6.1. Des cas de mobilisation et de gestion locale des ressources financières.

6.2. Des pistes à suivre pour renforcer les acquis.

6.3. Faiblesse des capacités de planification et gestion financière.

6.4. Importance d'une protection/fructification du capital accumulé au niveau local.

7. Les possibilités d'un partenariat véritable: vers d'autres formes de relations entre les acteurs locaux intéressés par la gestion des ressources naturelles.

7.1.Un niveau faible de consience sur la valeur et le potentiel du partenariat.

7.2. Des cadres d'action porteurs à valoriser davantage.

7.3 Assurer un meilleur équilibre dans les rapports entre acteurs de force inégale.

7.4. Renforcer et rendre fonctionnels les rapports Etat/groupements locaux .

7.5. Mettre en valeur les possibilités de partenariat.

8. Rôle des initiatives pilotes dans la promotion de la gestion décentralisée des ressources naturelles au Burkina Faso.

8.1. Suivi/appui de la gestion des parcours pastoraux par le groupement d'éleveurs Walde Kawral Pulaaku (WKP) à Sourindou-Mihity.

8.2. La protection des berges à Bérégadougou: un laboratoire de recherche-action.

8.3. La gestion forestière (Cassou) et piscicole (Malou): potentialités et faiblesses de la GRN au Burkina Faso.

Bibliographie.

Organisations et personnes contactées à Ouagadougou.

Annexe N°1 - Grille de collecte de renseignements.

Annexe N°2 - Caractéristiques des cas retenus pour l'étude.

AVANT-PROPOS

Nous tenons à remercier toutes les personnes rencontrées (voir listes) pour leur disponibilité ainsi que leur coopération et compréhension. Nous en sommes très reconnaissants.

Nous remerçions également le personnel du projet PADLOS/CILSS à Ouagadougou pour son assistance surtout sur le terrain, en facilitant notre accès aux moyens de déplacement pendant le déroulement des études de cas. Si nous avons pu parcourir plus de 4500 kilomètres au Burkina pendant environ quatre semaines, et l'avoir fait d'une manière efficace, c'est grâce à cet appui logistique tres précieux de la part du projet PADLOS.

1. INTRODUCTION

1.1. Résumé des termes de références.

Les études de cas sur la gestion décentralisée des ressources naturelles au Burkina Faso ont été conçues à partir d'un certain nombre de préoccupations et questionnements contenus dans les termes de références. L'équipe de consultants les a reformulé autour des cinq rubriques essentielles suivantes:

1.1.1. L'identification des ressources, leur localisation dans l'espace et dans le temps, ainsi que les liens qui existent entre leur contexte local de gestion et les centres extra-locaux.

1.1.2. Qui gère les ressources naturelles identifiées (les acteurs), comment (modalités d'accès, maîtrise, utilisation) et quelles retombées (économiques, socio-culturelles, physiques, etc.) aux niveaux individuel, des ménages, des communautés locales et au niveau regional?

1.1.3. Quelles sont les dynamiques observées en lien avec les changements dans les domaines politiques, juridiques/législatifs, économiques, démographiques, institutionnels, etc.

1.1.4. L'identification des capacités et compétences locales en matière de gestion des ressources naturelles (GRN), l'analyse de celles qui existent, celles qui manquent ou celles qui sont insuffisamment developpées.

1.1.5. L'élaboration des leçons et recommandations au vu de l'état actuel de la décentralisation au Burkina Faso afin de dynamiser ou réorienter le processus en cours (voir Annexe N°1).

1.2. Critères de choix des sites d'études.

Les termes de références limitent le nombre de sites à quatre. Le choix des cas étudiés a été guidé par les préoccupations ci-après:

* la diversité des ressources gérées par les communautés hotes: ressources ligneuses, halieutiques, fauniques, foncières, etc.;

* la diversité des initiatives qui ont donné lieu à l'expérience à analyser: accompagnement fourni par un projet étatique, une ONG, une initiative locale, etc.;

* la diversité des conditions agro-écologiques et socio- économiques qui, pour une large

part, déterminent les enjeux et stratégies mises en oeuvre par les acteurs locaux;

* enfin, la représentation des groupes spécifiques souvent marginalisés (pasteurs, jeunes et femmes) a fait l'objet d'une attention particulière.

1.3. Présentation des sites.

La prise en compte de cet ensemble de critères milite en faveur du choix de cas présentant une variété de conditions susceptibles de fournir une richesse relative d'enseignements. Les tableaux 1 à 4 (annexe 2) donnent un aperçu de ces conditions ainsi que d'autres paramètres pertinents concernant chacun des cas retenus pour l'étude. La localisation de quatre cas est donnee par la carte ci-après. Il s'agit de Bérégadougou dans la Comoé (site n°1 sur la carte), Cassou dans la Sissili (site n°2), Malou au Sanmatenga (site n°3) et Sirindou-Mihity dans le Banh au Yatenga (site n°4).

Les quatre cas retenus pour l'étude, présentés brièvement dans les tableaux 1 à 4 et résumés dans la section 3.3 du rapport, ne sauraient cependant représenter l'ensemble du Burkina Faso. Mieux, il ne s'agit nullement d'une évaluation des expériences visitées mais sourtout, de fournir des idées et thèmes à mêmes de recentrer les débats autour du vécu des populations locales et alimenter une réflexion assez structurée sur la gestion décentralisée des ressources naturelles.

1.4. Organisation du rapport de synthese.

La demande d'études de cas repose sur une volonté de dynamiser et de recentrer la réflexion en cours sur le processus de décentralisation. Le présent rapport de synthèse ainsi que les quatre rapports d'études de cas sont donc présentés comme outils ou sources de réflexion. Ainsi, un effort particulier a été consenti afin de mettre systématiquement l'accent sur les points pertinents de réflexion/débat.

Le rapport de synthèse est conçu sous un format qui contraste une série de "constats" avec plusieurs "orientations" possibles. Cette forme de présentation a été préférée à la rédaction d'une section finale classique intitulée "conclusions et recommandations". Ce choix s'explique par la volonté de promouvoir une réflexion plus riche et plus probante.

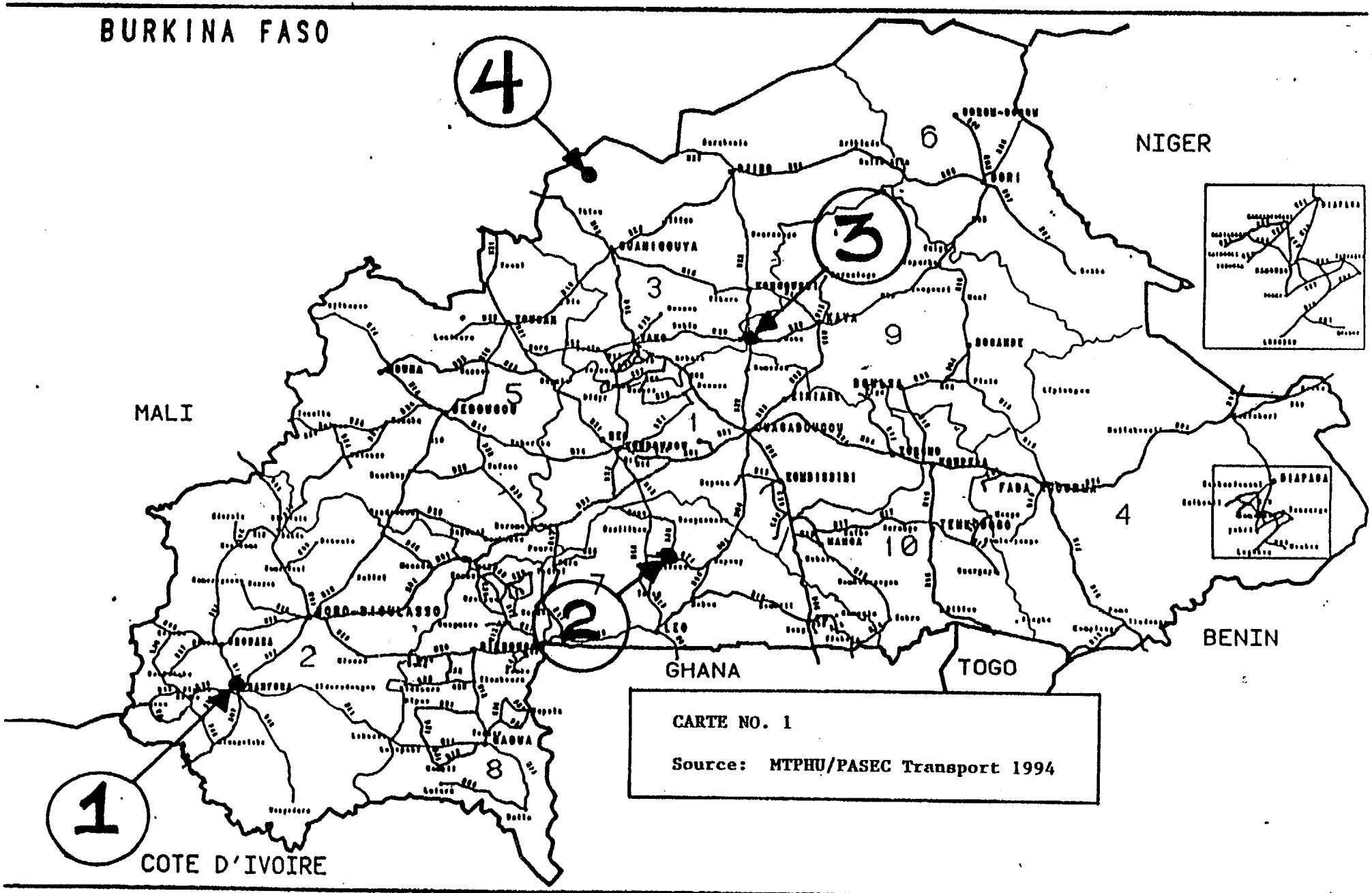

CARTE NO. 1

Source: MTPHU/PASEC Transport 1994

2. APERCU DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION AU BURKINA FASO

2.1 Rappel des objectifs et conditions essentielles de la décentralisation au Burkina Faso.

La Commission nationale de la décentralisation (CND) a identifié les objectifs stratégiques de la décentralisation burkinabê ainsi qu'il suit:

1. assurer une gestion responsable du patrimoine local par les communautés de base;
2. préserver et valoriser les potentiels naturels et culturels;
3. créer des infrastructures et une cadre de vie propice à l'initiative locale (CND 1994:5).

Ces objectifs semblent en adéquation avec les conditions essentielles pour une décentralisation effective qui se resument en trois points fondamentaux:

1. reconnaître la personalité morale à des collectivités autres que l'Etat central;
2. reconnaître à la collectivité locale le droit de gérer elle-même ses affaires, par l'intermédiaire d'organes désignés par elle;
3. assurer le controle de l'Etat central sur les organes et les actes des collectivités territoriales (CND 1995a:1).

2.2. Impératifs et caractéristiques de base du modèle de décen tralisation burkinabê.

La démarche actuelle de décentralisation mise en oeuvre par la CND obéit à trois impératifs:

1. épouser les contours de la société civile actuelle;
2. favoriser l'évolution progressive des structures sociales,
3. garantir l'unité et la cohésion nationales.

Ces impératifs sont explicités davantage à travers les six caractéristiques de base que prône le modèle de décentralisation burkinabê.

1. Il s'agit d'abord de la prise en compte de deux dynamiques assez distinctes du processus actuel: la dynamique communale qui est essentiellement urbaine et semi-urbaine et la dynamique rurale. La première dynamique est assez avancée et se concrétise à travers la mise en place des 33 communes de plein exercice. La dynamique rurale est à l'état de réflexion au sein de la Commission nationale avec l'assistance de la Cellule stratégies et méthodes.

2. La deuxième caractéristique consiste à faire la distinction entre trois types de

collectivités décentralisées: les communes, les provinces et les collectivités locales de développement. Le dernier type de collectivité decentralisée correspond à la dynamique rurale.

3. Ensuite, la décentralisation burkinabê, en particulier à travers sa dynamique rurale, entend permettre aux communautés de base d'entrer progressivement, et à leur rythme, dans le processus de décentralisation.

4. La quatrième caractéristique de la décentralisation burkinabê tient au fait que le processus en oeuvre voudrait orienter les activités du futur pouvoir local vers des actions de développement. D'où la proposition de "collectivités locales de développement" en lieu et place de la formule de "communes rurales."

5. Le souci de garantir l'unité et la cohésion nationales imprime une autre caractéristique de la décentralisation au Burkina Faso. Elle s'exprime à travers la volonté de préserver le découpage administratif actuel.

6. Enfin, le modèle de décentralisation burkinabê est caractérisé par sa souplesse et donc affiche le souci de mettre en place un cadre évolutif qui s'adaptera au fonctionnement réel des logiques socio-économiques locales.

2.3. Pertinence de l'étude par rapport à l'état actuel du processus de décentralisation au Burkina Faso.

Le contexte actuel du processus de décentralisation semble favorable pour trois raisons majeures:

* la dynamique rurale de la décentralisation est seulement en réflexion, une réflexion qui mérite d'être soutenue et alimentée par des apports concrets;

* les enseignements, positifs et négatifs des cas étudiés, issus du vécu des acteurs locaux rendront les réflexions en cours beaucoup plus concrètes; en outre, ils fourniront des éléments de base aux groupes de réflexion et d'animation en constitution dans les 30 provinces du Burkina;

* enfin, les cas étudiés, en fonction de leur pertinence par rapport aux réflexions animées par la CND, pourront servir de cadre d'expérience pilote pour la commission nationale de la décentralisation.

3. LES ETUDES DE CAS

3.1. Remarques méthodologiques et observations sur l'état et la disponibilité des données de base.

Les études de cas se sont déroulées en plusieurs phases:

1. Bref séjour à Oagadougou (du 29 janvier au 3 février) afin d'élaborer une approche commune avec les responsaables du PADLOS et les autres consultants devant mener des études de cas similaires au Mali, de sélectionner les sites d'études et d'entreprendre des contacts préliminaires.

2. Sorties sur le terrain (du 4 février au 7 mars 1996) en raison d'une semaine par site, pour rencontrer les personnes et organismes intéressés au niveau régional, provincial, départemental et villageois, et de visiter les sites.

3. Du 8 au 15 mars 1996 à Ouagadougou, finalisation des rapports d'études de cas, rédaction du premier draft du rapport de synthèse et restitution des résultats de l'étude lors d'une séance de travail organisée par le PADLOS le jeudi 14 mars.

S'agissant de la collete des données, l'équipe de consultants a fait l'effort nécessaire pour accéder aux données pertinentes au niveau de chaque chef-lieu de province, du département et des villages d'acceuil. En général, nous avons pu obtenir sans grosses difficultés des données d'ordre très général auprès des différents services techniques et administratifs. Par contre, nous n'avons pu obtenir que des éléments très partiels concernant les activités spécifiques d'exploitation des ressources naturelles; surtout ceux d'ordre quantitatif. Nous estimons que cette difficulté reflète une absence quasi générale d'enregistrement et d'utilisation systématiques au niveau local de données de base telles que les chiffres d'affaires (ex. Cassou et Malou), les niveaux de production (ex. captures à Malou), l'utilisation des revenus, etc.

Si grâce aux agents de pesée à Malou, par exemple, nous avons pu obtenir quelques chiffres utiles sur la production piscicole de 1995 et 1996, par contre, aucun élément ne semblait exister -- ni au niveau local, ni ailleurs -- sur la capture du poisson avant 1995. De même, les chiffres sur Cassou proviennent des souches de reçus obtenues auprès de l'agent de commercialisation basé à Sala. Cependant les données même brutes semblent manquer énormément.

Dans la mesure du possible, les quelques données disponibles ont été incorporées dans

les textes des études de cas. Ce manque de données quantitatives semble constituer un défi important pour une capitalisation complète des expériences en matière de gestion décentralisée des ressources naturelles, surtout en ce qui concerne l'analyse des retombées de ces formes de gestion spécifiques. Il revèle aussi une faiblesse importante et semble-t-il assez répandue, en matière de capacités organisationnelles locales.

3.2. Résumés des études de cas.

Les sections qui suivent résument le contexte, l'analyse des points les plus significatifs et les principales leçons tirées de l'étude de chaque cas.

3.3.1 - LA PROTECTION DES BERGES DE LA BEREGA ET AU YANNON: UNE INITIATIVE LOCALE CONDUITE PAR LA SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BEREGADOUGOU (SOCABE), DEPARTEMENT DE BEREGADOUGOU, PROVINCE DE LA COMOE

Situés en zone sud-soudanienne, Bérégadougou et la Comoé sont relativement privilegiées: terres fertiles, réseaux hydraulique et routier importants. Hormis l'activité agro-industrielle que mène la société sucrière (SOSUCO), la zone est propice aux activités agro-pastorales (y compris la riziculture irriguée), artisinales et piscicoles. La production de la canne à sucre a nécessité la rétention par l'Etat d'immenses parcelles de bonnes terres dans la zone de Bérégadougou. De plus, la SOSUCO à elle seule consomme près de 80% de l'eau captée par les barrages construits sur le bassin de la Comoé. Ces atouts physiques et socio-économiques font de la Comoé une zone d'accueil mais aussi une zone qui subit des pressions croissantes sur les ressources naturelles; toute chose qui rend difficile la maîtrise de leur gestion par les populations locales.

Quelques jeunes de la localité de Bérégadougou, déboutés par les perspectives déstabilisatrices de l'implantation de la SOSUCO décident de s'adonner à la production agricole, surtout maraîchère et fruitière. Ils s'organisent alors à travers la SOCABE. Cependant, les pressions immenses sur les ressources naturelles revèlent très vite les limites et contraintes à l'activité agricole: tarissement des sources d'eau, disparition des forêts galleries, ensablement et assèchement des cours d'eau. Les coopérateurs de la SOCABE en prennent conscience dès mi-1980 et tentent d'y faire face à travers une

meilleure gestion des exploitations dans le respect de l'environnement physique: adoption de la culture en couloirs. En 1992, les actions de protection et de restauration des berges sont systématisées à travers le projet "Production de plants et protection des abords des rivières Béréga et Yannon." C'est dans ce cadre que les exploitants (riverains) seront informés et sensibilisés aux problèmes de dégradation physique et organisés autour des actions de mise en défens et de reboisement des berges. Une dynamique de partenariat local est enclenchée au travers de la création d'un Comité de suivi du projet. Le projet fonctionnera moins d'une année cependant, dû essentiellement aux problèmes antérieurs de gestion internes à la SOCABE. Quelques perspectives sont aujourd'hui offertes par l'intervention du Projet d'appui à la gestion des ressources naturelles (GERN). Beaucoup de questions se posent cependant quant à la capacité des structures locales à mieux se prendre en charge et activer un partenariat solide qui inclut une gamme plus large d'utilisateurs des ressources naturelles locales.

L'expérience conduite par la SOCABE nous permet de tirer les leçons principales suivantes:

1. Une structure locale peut entreprendre des actions efficaces de gestion des ressources naturelles sur la base d'une initiative locale, mais une telle initiative peut avoir des limites surtout si elle n'est pas correctement soutenue.

2. La concrétisation d'une structure locale de gestion de ressources naturelles clé telles que les berges est faisable, mais la structure ne doit pas dépendre de sources de financement et de motivation extérieures.

3. Il est aussi faisable de mettre en place d'autres structures de gestion ayant un mandat plus large en matière de gestion de ressources naturelles importantes (exemple, les eaux de la Comoé et de ses affluents régularisés) à partir de la prise en compte des besoins et des plaintes fréquentes des multiples utilisateurs.

4. Toutefois, il est nécessaire d'assurer la reconnaissance officielle de ces différentes structures de gestion des ressources naturelles et de prévoir des mécanismes d'articulation entre structures de niveaux différents (ex. local et provincial).

5. Un acteur aussi puissant sur la scène locale que la SOSUCO peut jouer un rôle actif de gestion des ressources hydrauliques à condition que ce rôle se situe dans le cadre d'une structure qui représente une gamme plus large d'utilisateurs.

6. En tant que grand consommateur d'eau et acteur clé dans la stratégie de développement industriel du Burkina Faso, la SOSUCO semble être bien placée pour jouer

un rôle beaucoup plus actif dans la sauvegarde et la gestion plus équitable de toute une gamme de ressources naturelles et dans la protection de l'environnement physique qui subit les effets néfastes de ses opérations.

3.3.2. L'ORGANISATION DE LA GESTION FORESTIERE SUR LE CHANTIER DE CASSOU, DEPARTEMENT DE CASSOU, PROVINCE DE LA SISSILI

Le village/chef-lieu du chantier de Cassou est situé dans la province de la Sissili, au centre-sud du Burkina Faso. La province a une superficie de 13.736 km2 dont 71% est à vocation agricole, 9% est boisée et 20% est considerée comme non-cultivable. La population provinciale estimée à 313.719 habitants (1993) est répartie sur 13 départements et 354 villages. Le climat est soudano-sahélien dans le nord et sudano-guinéen au sud. Une grande zone faiblement peuplée par des populations autochtones Gurunsi majoritaires avant mi-1970, la province a subi depuis lors une colonisation très forte des populations en provenance du plateau Mossi. Depuis 1985, les autochtones sont devenues minoritaires; et, de nos jours, les Mossi représentent 57% de la population totale. Un effet de cette colonisation rapide est le taux de croissance élevé de 5% par an en 1990; taux nettement supérieur à la moyenne nationale (3,5% par an).

La production agricole de la province comprend une diversité de spéculations où prédominent les céréales (sorgho, maïs et petit mil) couvrant 78% de la superficie cultivée en 1995-96. La province de la Sissili est également dotée de massifs forestiers importants à vocation syvo-pastorale (environ 121.000 ha). Il y a une vingtaine d'années à peine, le bois de feu n'avait surtout qu'une valeur d'usage dans la zone de Cassou. La pression du marché de bois de chauffe de Ouagadougou vers la fin des années 1980 donnera au bois une valeur d'échange de plus en plus importante. Les incursions fréquentes des grossistes-transporteurs dans le terroir villageois amènent les villageois à se structurer en un comité de surveillance qui assurait la police du terroir.

Le Projet d'aménagement des forêts naturelles pour la sauvegarde de l'environnement et la production de bois intervient à Cassou à partir de juin 1990. L'objectif du projet est double: mettre en place un système d'exploitation rationnelle et viable des ressources ligneuses et approvisionner la ville de Ouagadougou en bois de feu. La création d'un Groupement de Gestion Forestière (GGF) dans chaque village encadré constitue la

14

structuration de base du projet. Un total de 24 GGF sont fonctionnels sur le chantier de Cassou. Le chantier comprend 29.515 ha divisés en neuf unités d'aménagement avec 15 parcelles par unité (le nombre de parcelles correspond au cycle complet de rotation de 15 ans pour chaque unité). L'Union des groupements de gestion forestière (UGGF) réunit l'ensemble des GGF du chantier. Les GGF commercialisent le bois du chantier aux grossistes-transporteurs à raison de 1.610 francs le stère (m3); un prix de vente fixé en 1985 et non changé depuis lors. Ce prix se décompos cmme suit: 610 francs pour les producteurs-membres des GGF, 200 francs pour le fonds de roulement du GGF vendeur, 500 francs pour le fonds d'aménagement du chantier, et 300 francs pour paiement de la taxe forestière. Les revenus globaux des membres de GGF sont importants, se chiffrant entre 11 et 22 millions de francs par an pendant la période 1990-1995. Cependant, les recettes brutes des grossistes-transporteurs de bois est environ dix fois plus importantes pour la même période.

Les bûcherons investissent leurs revenus dans l'équipement agricole, les moyens de transport et l'amélioration de l'habitat. Les femmes investissent surtout dans l'habillement, les ustenciles de cuisine, parfois les fournitures scolaires et le petit élevage. Le fonds de roulement du GGF est utilisé essentiellement pour construire des infrastructures sociales. Les membres des 24 GGF de Cassou assurent l'organisation de la production, de la commercialisation ainsi que la gestion du fonds de roulement. Les acquis techniques des membres de GGF sont importants. Par contre, les capacités organisationnelles nécessaires pour la mise en oeuvre et la bonne marche d'une entreprise locale d'exploitation rationelle de bois semblent très peu développées. Les deux éléments clés d'une telle entreprise (la production et la commercialisation du bois) ne sont pas suffsamment valorisés. Si le Projet BFK a preparé le terrain pour une certaine progression technique au niveau local, l'autonomie organisationnelle du chantier et des GGF semble rester à la traîne. Les perspectives pour une véritable autonomie organisationnelle semblent douteuses à l'heure actuelle.

Leçons principales tirées de l'etude de cas:

1. L'exploitation locale de bois peut être une activité rentable et une source importante de motivation pour les communautés impliquées.

2. La maîtrise locale des différentes techniques de coupe et d'entretien des parcelles amenagées est réalisable.

3. La mise en oeuvre du modèle de gestion forestière de Cassou s'est déroulée d'une

manière très centralisée, avec très peu de contacts avec les partenaires potentiels de la zone. En conséquence, les GGF ne trouveront que difficilement au niveau local l'appui dont ils auront certainement besoin à l'avenir.

4. Le fait d'avoir mis en place une structure facilitant lexploitation et la commercialisation locales du bois de feu, quoique un acquis important et louable, ne doit pas se confondre avec la création effective d'une véritable entreprise locale.

5. Pour la promotion de telles structures locales, il est nécessaire de proumouvoir, dès le départ, l'exploration d'une gamme plus large d'activités économiques, parfois connexes, et génétratices de revenus afin d'éviter une dépendance locale trop lourde sur la commercialisation de bois comme fin en soi.

6. Les besoins impérieux en investissements lourds (ex. amélioration des pistes d'accès) s'annoncent déjà au niveau du chantier de Cassou, et les membres des GGF s'inquiètent de la capacité des fonds d'aménagement actuels d'y faire face. Ces besoins importants exigent une approche qui permette l'accumulation du capital des GGF.

7. Le processus d'augmentation des capacités locales d'une manière viable en matière de gestion des ressources naturelles passe par l'acquisition et le développement des compétences socio-organisationnelles. L'acquisition des compétences techniques à elles seules ne suffissent pas. Il s'avère capital de veiller à la promotion des capacités locales en matière de gestion, planification, analyse et ajustements efficaces et bien adaptés aux nouveaux processus.

8. La structuration des activités locales en vue d'une auto- gestion (à l'image de la gestion et la commercialisation de bois) doit se faire avec la pleine participation des acteurs locaux et doit assurer une souplesse de la politique de prix de vente et de la repartition des différentes charges et bénéfices. Aujourd'hui, les GGF ont peu de voix en ce qui concerne la fixation des prix qui n'ont guère changé depuis plus de dix ans.

3.3.3. LES GROUPEMENTS D'EXPLOITATION DE LA PECHE A MALOU, DEPARTEMENT DE MANE, PROVINCE DU SANMATENGA

La province du Sanmatenga est une zone à vocation agricole dont la dotation en ressources naturelles exploitables semble limitée. Presque la moitié des terres sont des sols peu profonds dont la valeur agricole va de faible à nulle. Le régime climatique est transitionnel, allant d'une zone sahélienne dans le nord à un régime plutôt soudanien au sud

de la province. La population de la province se chiffrait en 1995 à 439.541 hbts avec un taux de croissance estimé à 1,5% par an. La population appartient largement au groupe ethnique Mossi (84%), suivi des Peul (5%) et autres (5%). Le departement de Mané couvre une superficie de 742 km2, comprend 44 villages et une population estimée à 38.608 hbts en 1995. La densité de population est 42 hab/km2 (1985).

Le département, comme la province dont il fait partie, ne bénéficie pas d'une grande richesse en terres cultivables. Pourtant, il compte deux sources de ressources naturelles non-négligeables, et toutes deux subissent une pression et une détérioration sensible. La forêt classée de Yabo couvre 1.585 hectares en savanne arborée et arbustive. Le plan d'eau Razinga est situé au nord-ouest du massif forestier et existe depuis la construction d'un grand pont-retenue d'eau en 1982 sur le fleuve Nakabe au niveau de la traversée de la RN20 (Kaya-Yako). Le Razinga s'étend sur près de 15 km. Il est un des plus importants plans d'eau de la région et le plus important du département avec un volume d'eau de 200.000 m3.

La forêt et le plan d'eau sont soumis à des pressions croissantes: pêcheurs professionnels et non-professionnels, agriculteurs (cultures de subsistence et commerciales irriguées), troupeaux d'éleveurs sédentaires et transhumants et, enfin, débiteurs de bois qui ambitionnent l'exploitation du bois vert suite à l'épuisement du bois mort.

La zone de la forêt classée de Yabo comprend les enclaves de Malou (161 habts) et Yabo (62 habts). Le village de Malou est situé très stratégiquement d'abord vis-à-vis des ressources en eau et en produits forestiers, mais également vis-à vis du réseau routier qui relie plusieurs provinces limotrophes ainsi que des villes importantes (Ouagadougou-Djibo-Kaya-Yako). Les pêcheurs de Razinga viennent des deux enclaves, de l'extérieur du département, d'ailleurs au Burkina et du Mali et Niger. La capture de poisson peut être très importante en période de pointe (25.000 kg de poisson en 1990, 53.744 kg. pour la seule période de Septembre à Décembre 1994 (année exceptionnelle), et 13.854 kg. pour toute l'année 1995 (année déficitaire). La pêche est une activité lucrative. Des recettes brutes d'environ 16.132.080 francs ont été enregistrées de Septembre à Décembre 1994 et 4.156.050 francs pour l'année 1995. Le poisson frais est vendue sur place en saison de pointe et des quantités importantes sont transportées sur Ouagadougou. Les femmes de Malou achètent une partie de la capture en période de pointe, et la totalité en saison sèche. Elles le revendent au carrefour sous forme frite ou fumée. Aucune donnée n'existe sur les

chiffres d'affaires des revendeuses de poisson, mais elles sont unanimees à dire que la vente de poisson au carrefour est une activité très rentable.

La localisation de Malou par rapport au plan d'eau et au carrefour, la forte demande en provenance de Ouagadougou, Kaya et d'autres villes de la région pour toute qualité de poisson, ainsi que le projet de bitumage du tronçon Ouaga-Djibo nous mènent à croire que les perspectives sont positives pour la croissance des activités rémunératrices liées à l'exploitation des ressources halieutiques de Razinga. Il y aurait des bénéfices importants pour ceux qui exploitent rationellement les ressources du Razinga, mais la capacité des groupements de pêcheurs et de revendeuses de Malou à maîtriser ces opportunités n'est pas certaine. Ce doute se base sur (a) le contexte actuel d'exploitation des ressources naturelles de la zone avec des utilisateurs de plus en plus nombreux, et (b) la capacité des groupements d'exploitants de s'organiser plus efficacement autour des questions d'accès, de maîtrise et d'exploitation des ressources halieutiques.

Les deux groupements pré-cooperatifs exploitant les ressources halieutiques de Malou constituent les éléments d'une même entreprise (filière poisson). Malgré un potentiel important, le niveau de leur engagement à un cadre d'entreprise n'est pas probant: (1) tous les deux groupements ont été créés sous l'impulsion du service forestier, et jusqu'à présent, les deux groupements semble dépendre lourdement sur ce service pour toute amélioration de leur situation; (2) ils montrent une passivité par rapport aux exigeances et aux possibilités d'une entreprise efficace; (3) ils n'utilisent pas systématiquement leurs fonds de caisse (issus des recettes) pour des investissements productifs; (4) les problèmes d'accès au crédit sont importants, et ils ne semblent pas avoir beaucoup d'idées pour y faire face.

Leçons principales tirées de l'etude de cas:

1. Le début d'organisation de la filière poisson (production et commercialisation) et la collecte systématique de données statistiques (cahier de pesée) indiquent la présence des éléments d'une maîtrise potentielle des activités piscicoles sur le Razinga.

2. L'omnipotence du service forestier, garant et maître- d'oeuvre de la gestion de la forêt de Yabo et du plan d'eau, tend à annihiler l'éclosion des capacités locales de planification, de décision et d'action.

3. Les organisations locales (telles que celles de pêcheurs et de revendeuses de poisson) ont besoin de plus de dynamisme à travers des initiatives nouvelles et une pratique de groupe à même de promouvoir leurs entreprises.

4. Pour être efficaces, les formations dispensées par le SPOFPP doivent tenir compte du niveau et des besoins réels des groupes-cibles d'une part, et d'autre part, elles nécessitent un suivi/accompagnement régulier sur le terrain afin de corriger les imperfections et améliorer les prestations des acteurs locaux.

5. Le cloisonnement des services de l'Etat ne favorise pas une intervention harmonieuse et efficace en vue de la gestion globale d'une zone comme la forêt classée de Yabo (multiplicité de ressources et d'acteurs).

6. Une intervention technique ciblée comme la construction du pont sur le Nakambe peur avoir des retombées (imprévues) négatives importantes sur les stratégies de vie des populations locales: accroissement du nombre de pêcheurs occasionnels; affluence du bétail et dégradation des berges; arrêt de la circulatiation du poisson (amont-aval du pont).

3.3.4 LA GESTION LOCALE DES RESSOURCES PASTORALES: LE GROUPEMENT D'ELEVEURS WALDE KAWRAL PULAAKU (WKP) DE LA COMMUNAUTE PASTORALE DE SOURINDOU-MIHITY, DEPARTEMENT DE BANH, PROVINCE DU YATENGA

Le département de Banh est situé à l'extrême nord de la province du Yatenga. Il est limotrophe avec le Mali, s'étale sur 1500 km2 et compte une population de plus de 15.000 habts répartie sur 18 villages et plusieurs campements. Les Peuls et les Rimaïbé constituent la majorité de la population. L'activité économique est dominée par l'élevage bovin laitier associé à celui des petits ruminants. Les Rimaïbé, anciens captifs des Peul, occupent des agglomérations villageoises et cultivent le petit mil associé depuis peu au petit élevage. Les cultivateurs Mossi et Dogon sont minoritaires.

Le régime climatique du département est sud-sahelien avec une pluviométrie annuelle moyenne de 550-600 mm.

Les limites du département et celles du canton de Banh coïncident en grande partie. Le canton de Banh correspond à un grand terroir pastoral --le Foy-- qui est coutumièrement administré par la chefferie peul de Banh.

La communauté pastorale de Sourindou-Mihity est une sous-unité du Foy comprenant huit campements (peul) et deux villages (Rimaïbé). Une cuvette d'épandage des eaux (environ 20.000 ha) créée par l'écoulement saisonier du cours d'eau principal --le Nimbarou-- concentre les ressources pastorales de la zone. Ce cours d'eau et les formations végétales

qu'il alimente sont classés par l'Union mondiale pour la conservation de nature (UICN) parmi les plus importantes et très rares plaines d'inondation boisées en Afrique occidentale.
En dehors des ressources pastorales et nombreux produits forestiers, les sols riches de la cuvette aiguisent la convoitise des cultivateurs Mossi venus du centre du Yatenga et qui exploitent les zones limotrophes au sud du Foy.

Les éleveurs Peul de la zone de Banh ont bien l'habitude de gérer leurs parcours pastoraux depuis leur arrivée dans la zone il y a plus d'une siècle. Leur système de gestion, organisé sous l'égide de l'assemblée des éleveurs (le sudu baba) semble avoir fonctioné d'une manière satisfaisante jusqu'en mi- 1980 période à partir de laquelle deux évènements majeurs ont profondément perturbé la gestion des ressources pastorales de la zone. D'abord, toute la région a subi une sècheresse importante en 1984. Pour beaucoup d'eleveurs de Banh, ce fut une catastrophe. La plupart des éleveurs ont déserté pour la vallée du Sourou. Ceux qui sont restés dans le Foy ont servécu avec leurs animaux grâce aux ressources pastorales de la cuvette de Sourindou-Mihity. Egalement en 1984, le gouvernement Burkinabê a promulgé les textes portant réorganisation agraire et foncière (RAF). L'Etat Burkinabê devenait ainsi le propriétaire exclusif du domaine foncier national. En plus, la politique de la Révolution Démocratique et Populaire mettait l'accent sur les Comités de Défense de la Révolution et jouait la catre de la marginalisation sinon la suppression des chefferies traditionnelles à travers le pays. Suite à une interprêtation biaisée de la RAF, les zones non-cultivées du Foy ont subi des défrichements importants par des cultivateurs venant des zones au sud du département où les densités de population étaient plus importantes. Les espaces pastoraux étaient donc menacées. Les éleveurs de Banh se sont alors trouvés dans une situation de perte la maîtrise de leur espace agro-pastoral à cause de l'affaiblissement du système de gestion des parcours et la convoitise des terres de la cuvette de Sourindou-Mihity par les agriculteurs Mossi.
Depuis le début des années 1990 et grâce en grande partie à un cadre d'intervention offert par le Projet Vivrier Nord-Yatenga (PVNY) à travers le financement d'une assistance technique de l'équipe de l'Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles (INERA) basée à Banh, la communauté pastorale de Sourindou-Mihity a réussi à mettre en place un groupement (dénommé Walde Kawral Pulaku [WKP]) et un système de gestion des ressources pastorales et forestières. Cette structure s'inspire des formes de gestion "traditionnelle" fortement marginalisées par l'Etat Burkinabê depuis les années turbulentes

de 1980.

A l'instar des formes de gestion antérieures, le rôle du WKP consiste à assurer que les règles de bonne conduite sont respectées par tout utilisateur de la forêt. Ces actions sont menées avec l'accord du Chef du Canton et du Préfet du Département de Banh. En 1993, un projet de cahier des charges, un règlement intérieur ainsi qu'une requête de statut de "forêt villageoise" pour la zone de la cuvette ont été soumis à la Direction régionale de l'Environnement à Ouahigouya. Jusqu'à présent ces dossiers restent sans réponse. La poursuite des activités a été freinée depuis mai 1994 à cause de la fin du contrat de l'équipe INERA de Banh. En Aout 1995, le Haut-Commissaire du Yatenga a accordé au WKP son agrément de groupement pré-coopératif. En ce qui concerne la requête du statut de forêt villageoise, les représentants des services forestiers n'ont pu la localisée lors du passage de l'équipe CILSS à Ouahigouya en Mars 1996.

Leçons principales tirées de l'étude de cas. Nous les regroupons en fonction de deux préoccupations: (1) les actions et modes d'organisation du passé et l'importance de valoriser ce vécu, et (2) l'importance de s'assurer que toute action entreprise en matière de gestion décentalisée des ressources naturelles productives appuie les stratégies réelles de vie des intéressés.

Concernant la valorisation du vécu des communautés d'éleveurs.

1. Les structures traditionnelles de règlement des conflits et de contrôle social telles que le Sudu baba des Peuls offrent des possibilités fort intéressantes en tant que base, éléments ou cadre d'actions en matière de gestion décentralisée des ressources naturelles, et peuvent inspirer ces actions. Notons que des structures semblables (Ogokana) existent également chez les Dogon de la région de Koro au Mali non loin du département de Banh (voir Painter 1994).

2. Les communautés au sein desquelles il existe une prise de conscience plus développée de l'importance et la richesse de leurs ressources naturelles peuvent être motivées davantage à mobiliser l'effort nécessaire pour une bonne gestion de ressources naturelles et leur défense contre toute attaque extérieure (dégats de transhumants, défrichements non-autorisés, construction de barrage en amont, etc.).

3. Les possibilités d'adapter des structures "traditionnelles" aux circonstances nouvelles en vue d'assurer la protection et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles sont

réelles et méritent une analyse et une réflexion systématiques dans le cadre de la gestion décentralisée des ressources naturelles.

4. Un aspect important des acquis actuels du WKP semble être le fait d'avoir réussi à élaborer un "code forestier local" (les règles de bonne conduite du WKP) sur la base d'un régime traditionel d'accès et d'utilisation des ressources naturelles qui est bien ancré socialement grâce à sa conformité avec des normes sociales et des valeurs bien comprises et largement perçues comme légitimes.

Concernant l'appui aux stratégies de vie des éleveurs.

1. Les structures locales novatrices de gestion décentralisée des ressources naturelles qui s'organisent autour de fonctions étroitement liées aux activités, priorités et stratégies de vie des membres du groupe concerné ont la possibilité d'être plus efficace et mieux appropriées par les membres que la plupart des structures locales en zone rurale du Burkina qui procèdent à la mise en place d'un "bureau" de type classique.

2. La démarche utilisée depuis 1990 pour structurer et renforcer les capacités des éleveurs de la zone de Sourindou-Mihity a une importance toute particulière dans le cadre de gestion décentralisée des ressources naturelles. Il semble être une des très rares expériences au Burkina Faso et dans la région sahélienne de l'Afrique de l'ouest qui a comme priorité l'élaboration et la mise en oeuvre d'un cadre de gestion et de maîtrise des ressources naturelles basé sur les valeurs endogènes et les pratiques séculaires éprouvées des populations pastorales (cf. Painter 1991:30-36,63-68; Painter, Sumberg et Price 1994).

3. Les expériences pilotes en matière de GRN en zone pastorale telles que celles du PVNY (exécutées par l'équipe RSP/INERA à Banh) semblent dégager un processus d'expérimentation et de formation à travers des actions concrètes qui ne devraient pas prendre fin ou subir des interruptions suite à la clôture d'un projet ou d'un financement donné. L'Eat et les bailleurs de fonds qui lancent de telles expériences pilotes particulièrement porteuses doivent assurer, avec le concours du CILSS, la continuité, la capitalisation et, si faisable, la réplication de telles expériences ou des éléments précis de leurs approches.

4. La mise en place, le suivi et l'exploitation de telles expériences pilotes sont importants et exigent une souplesse, un appui et un suivi-évaluation systématiques.

4. L'ETAT COMME OBSTACLE A LA GESTION DECENTRALISEE DESRESSOURCES NATURELLES AU BURKINA FASO

4.1. Des sérieux blocages à lever.

La gestion des ressources naturelles au Burkina est caractérisée par l'omniprésence et l'omnipotence de l'Etat. En particulier, les forêts et les eaux sont le patrimoine de l'Etat qui est sensé le gérer à travers ses services techniques habilités.

Les dispositifs règlementaires ou législatifs ne facilitent pas la maîtrise locale des ressources naturelles, et souvent s'opposent cette maîtrise. Par exemple, les permis de coupe et de pêche sont délivrés par les services forestiers sans aucune spécification des lieux de coupe ou de pêche, et sans aucune implication des communautés et acteurs locaux dont la vie dépend parfois de ces ressources (cf. cas de Bérégadougou et de Malou).

La lenteur et la lourdeur des procédures de recours imposées aux structures locales (généralement des groupements pré-coopératifs) ne favorisent pas leur dynamisme mais, au contraire, créent un état de dépendance vis-à-vis des services de l'Etat (cf. cas de Cassou et Malou).

Les mutations fréquentes du personnel administratif et technique entraînent une "perte de mémoire" et un manque de continuité dans le traitement des dossiers en instance (Ex. requête du groupement WKP de Banh et recours du groupement de pêcheurs de Malou).

Par ailleurs, la méfiance des représentants de l'Etat par rapport aux capacités et le "sérieux" des acteurs locaux ainsi qu'aux idées novatrices **non encore codifiées** ne favorisent pas une implication et une prise en charge réelles par les partenaires ruraux (cas de Banh et de Cassou).

Enfin, la centralisation de recettes fiscales et le non-retour de certaines taxes aux localités d'origine hypothèquent sérieusement le processus de développement local (ex. Malou).

4.2. Des interventions étroitement sectorielles

Les interventions des différents services techniques de l'Etat restent fortement sectorielles malgré le fait que les acteurs qui exploitent les différentes ressources naturelles n'organisent point leurs vies en termes sectoriels. Ceci produit un double résultat: (1) Faiblesse ou

absence de relations d'échanges d'informations, de connaissance et compréhension mutuelles et de collaboration entre les différents services concernés; (2) blocages fréquents, manque de transparence, frustration et perte de maîtrise par les acteurs locaux d'un ensemble de ressources naturelles.

Rechercher une intégration horizontale des actions

La nécessité d'une intégration horizontale des actions s'impose à Cassou et à Malou pour une approche efficace de la gestion forestière et piscicole. Cette approche devra prendre en compte les activités connexes et complémentaires que sont l'agriculture et l'élevage à Cassou et la gestion forestière, et agro-pastorale à Malou.

Au cas où les interventions des services techniques offrent une véritable valeur ajoutée aux activités des populations locales, ces services devraient mieux prendre en compte les réalités des utilisateurs des resssources. Par contre, lorsque ces services n'offrent pas une valeur ajoutée importante, ils devraient s'assurer qu'ils ne deviennent pas des obstacles à une maîtrise locale des ressources naturelles.

4.3. Des découpages administratifs qui ne correspondent pas aux champs réel de gestion des ressources naturelles.

La protection des berges à Bérégadougou et la gestion pastorale à Banh offrent des cas de figure intéressants à refléchir. Le premier cas se trouve partagé entre l'autorité de deux départements et de deux provinces; le deuxième pose la question des frontières internationales.

La gestion des ressources naturelles prend place dans un espace géographique et économique plus ou moins bien délimité, mais ces limites reflètent l'ensemble des actions des utilisateurs et non les préoccupations strictement administratives et politiques. Lorsque ces espaces (champs d'action) d'exploitation et de gestion des ressources se trouvent sous l'autorité de plus de plusieurs unités administrative, le manque de concertation, coordination, etc., peut être un obstacle important à une maîtrise locale des ressources naturelles

Concevoir des découpages administratifs en accord avec les unités de gestion au niveau local

La recherche d'un cadre d'action efficace de GRN exige une cohérence/harmonisation

entre unité administrative et unité de gestion des ressorces. Afin d'assurer une maîtrise locale de la gestio des ressources, la pertinence des découpages administratifs actuels doit être refléchi en concertation avec les utilisateurs et gestionnaires quotidiens des ressources locales.

5. COMPETENCES ET CAPACITES LOCALES POUR UNE GESTION DECENTRALISEE DES RESSOURCES NATURELLES

5.1. Structuration des instances locales

De nombreux cas de structuration classique mal maîtrisée par les acteurs locaux.
Les organismes de l'Etat en charge de la structuration du monde rural ne disposent en général que d'un seul modèle standard à proposer: le groupement ou l'union de groupements pré-coopératifs. Cette forme de struturation est alors impulsée et animée de l'extérieur, souvent sans prendre en compte les formes locales (anciennes ou nouvelles) d'organisation et de gestion des affaires locales.
Le résultat de cette approche est que l'initiative, la conception et l'élaboration des actions proviennent essentiellement de l'extérieur. Les outils de travail de ces groupements que sont les textes de base (statuts et règlement intérieur en particulier) sont ignorés ou ressentis comme des conntraintes. Par exeemple, le GGF de Oupon (département de Cassou) estime que le règlement intérieur leur interdit d'utiliser la procedure novatrice de pré-financement des ventes de bois. En revanche, les membres du groupement ne se sentent pas habilités à re-écrire au besoin ce règlement intérieur et s'en remettent à l'équipe technique du chantier.
Par ailleurs, le processus d'évolution de ces groupements pré-coopératifs n'est assumé par aucune structure; et personne ne les prépare donc à dépasser le stade pré-coopératif. Ainsi, l'union des GGF de Cassou n'est pas encore officiellemen reconnu pendant que le chantier est déclaré autonome. De plus, certains groupements de base sont perçus comme groupes de travail par le service chargé de l'organisation du monde rural; ce qui suppose qu'il ne sont pas encore le statut de groupement et n'ont pas reçu d'agrément officiel.

Des innovations organisationnelles à accompagner en vue d'une meilleure structuration

Trois types d'approche novatrice ont été notés et méritent attention:

1. certaines structures locales regroupent les utilisateurs de ressources et des non-utilisateurs mais acteurs qui influencent l'accès et l'exploitation de ces ressources. Exemple: comité local de suivi du projet de proection des berges à Bérégadougou.

2. d'autres structures locales valorisent les potentiels socio-culturels de leur localité (le "wouol" à Bérégadougou et le "sudu baba" à Banh) et donc, sont mieux appropriées et légitimées par les acteurs locaux.

3. enfin, certaines structures adoptent une approche pragmatique à la responsabilisation des acteurs locaux (ex. le "Walde Kawral Pulaku) et se refusent d'adopter la responsabilisation en termes de Président, Secrétaire, etc. fonctions auxquels les membres s'identifient difficilement. L'approche pragmatique permet aux responsables désignés de s'identifier à leur fonction pratique spécifique (ex. surveillent de brousse, grand berger, etc.).

5.2. <u>La détérioration des capacités locales à gérer les pressions croissantes sur les ressources naturelles</u>.

Constats

La maîtrise locale des ressources naturelles semble difficile et fortement conflictuelle dans tous les cas étudiés. Cette situation semble également se généraliser au Burkina et en Afrique Sahélienne. Les raisons sont multiples mais très souvent liées:

* forte pression démographique surtout liée aux migrations humaines et transhumance du bétail; entraînant souvent une diversification des utilisateurs des ressources;

* pressions exercées par les marchés urbains et péri-urbains à travers une forte demande des ressources: bois de feu, poisson, terres agricoles, etc.

* localisation stratégique de certaines ressources par rapport aux axes routiers, aux dynamiques régionales, à des infrastructures particulières, etc.

* extension des superficies agricoles due aux systèmes extensifs de production;

* pauvreté rurale et manque d'alternatives économiques viables.

Les résultats de ce manque de maîtrise au niveau local comprennent: le non-fonctionnement des modalités endogènes d'accès et d'exploitation des ressources, le

changement des rapports de force et donc règles de jeux de manière compromettante pour l'avenir, l'harmonisation difficile entre une gamme variée d'utilisateurs toujours en nombre croissant.

Orientations souhaitables

Les communautés locales devraient être investies du pouvoir de:

* concevoir elles-mêmes une organisation locale de la gestion des ressources naturelles;

* élaborer des consensus locaux ou "codes de bone conduite" en concertation avec les autorités de tutelle;

* assurer leur propre police locale (police forestière, surveillance des plans d'eau, etc.) y compris donc le droit d'appliquer des sanctions aux infractions constatées.

5.3. Intégration et solidarité des acteurs

Des cas d'isolement et d'intégration insuffisante des acteurs

Deux sources essentielles seront mentionnées ici.

L'intervention sectorielle est l'une des sources majeures du manque d'intégration et de solidarité des acteurs. Le cas de Cassou en atteste amplement. L'accent mis sur le bois tend à laisser pour compte les pasteurs et les agriculteurs dont les activités ont un lien direct sur la gestion forestière. Il faudrait que l'approche globale de type gestion des terroirs prônée par la 3° phase du projet BKF soit également intégrée dans le mode d'intervention du chantier de Cassou.

D'autre part, la nature des ressources doit pouvoir déterminer le champ des alliances à tisser et les acteurs à intégrer dans les actions en cours. La gestion des berges à Bérégadougou, par exemple, a pêché par le manque d'action concertée avec les utilisateurs en amont et sur la rive Nord du Yannon. De même, les pasteurs, artisans et bûcherons qui exploitent l'eau et les produits issus des galleries forestières ont été "oubliés" dans le cadre de la mobilisation des acteurs.

Des cas d'échanges encore timides à accompagner et à dynamiser

La filière bois (Cassou) et la filière poisson (Malou) offrent des exemples d'intervention où des éléments d'une même entreprise se trouvent juxtaposés sans pouvoir s'insufler mutuellement la synergie nécessaire à la dynamisation de l'ensemble de la filière. Hormis

la recherche de cette synergie, ces acteurs devront aussi explorer d'autres pistes, dont:

* la recherche de solidarité complémentaire: ex. bûcherons/grossistes-transporteurs/consommateurs urbains de bois;

* le partenariat économique et de services: services financiers, structures d'appui-accompagnement, etc.

5.4. Rapports entre diversification de sources de revenus et gestion des ressources naturelles

Dans la plupart des cas étudiés, les activités de gestion des ressources naturelles sont organisées autour d'une ressource spécifique: la pêche à Malou, le bois à Cassou. Les acteurs ont donc des perspectives très limitées par rapport à leurs sources de revenus. Or, plus les utilisateurs de ressources naturelles organisent leurs stratégies de vie autour d'une gamme limitée de sources de revenus, plus la pression sur les ressources devient importante et plus la viabilité de ces ressources est menacée à long terme.

Dans la perspective d'une gestion durable des ressources, les acteurs locaux decraient pouvoir imaginer et promouvoir une divesité de sources de revenus afin de mieux agir comme opérateurs économiques. Pour ce faire, il est nécessaire de refléchir:

* à la variété de ressources disponibles dans le milieu et les possibilités de traduire ces ressources en sources de revenus;

* aux possibilités réelles en matière d'investissements productifs;

* à la disponibilité de crédit ou d'autres sources d'appui/conseil afin d'explorer une gamme plus laarge de possibilités;

* aux possibilités de partenariat entre acteurs plus ou moins nantis de la filière ou menant des activités connexes.

5.5. La dépendance, l'attentisme et la passivité des groupes locaux par rapport à l'Etat, aux projets, etc.

Constats

Les études de cas démontrent une forte dépendance des groupes locaux par rapport aux services de l'Etat ainsi que la possibilité d'avoir des financements extérieurs (cas de Bérégadougou, Malou et Cassou). On trouve aussi un attentisme assez important vis-à-vis

des structures d'encadrement (Cassou, Malou), d'où la passivité et le manque d'initiatives propres aux structures locales.

Orientations

Il est nécessaire pour les groupes locaux, en rapport avec les services de l'Etat et d'autres services et organes d'appui possi bles (privés comme publics), de promouvoir/renforcer les capacités à la base et appuyer les volontés locales d'explorer des possibilités et potentialités nouvelles ainsi que de refléchir sur les modalités d'action possibles.

Il est nécessire d'élargir leurs horizons des partenaires ruraux en matière de partenariat et d'appui en les mettant en relation avec des services et organes autres que les habituels. Ceci suppose que les structures d'encadrement se transforment effectivement en structures d'accompagnement et de mise en relation, et abandonnent leurs habitudes étroites de contrôle et de maîtrise des initiatives locales.

5.6. Création/renforcement des capacités locales.

Constats

Les utilisateurs des ressources naturelles opèrent souvent d'une manière "atomisée" et concurrencielle par rapport aux ressources. En consequence, les processus de concertation, de coopération, et de création/renforcement des capacités locales en matière de GRN n'existent pas ou n'aboutissent pas à des résultats durables (cas de Bérégadougou et de Banh). Cette faiblesse des capacités locales s'explique également par les effets cumulés des approches centralisées, dirigistes, non-transparentes et souvent technicistes utilisées par les services de l'Etat et les partenaires du développement.

Orientations

A travers une série d'actions (concertation, responsabilisation, réflexion sur des formes nouvelles d'organisation possibles, formation, etc.), les acteurs/utilisa teurs devraient pouvoir mieux identifier et mettre en place des processus et des structures adéquates conformes à leurs objectifs.

Le développement de ces capacités suppose une certaine maîtrise technique, mais surtout il exige une capacité d'organisation sociale et de planification locale plus importante.

6. DECENTRALISATION ET "AUTONOMIE" FINANCIERE

6.1. Des cas de mobilisation et de gestion locale des ressources financières.

Le cas classique à travers ces études de cas est celui du chantier de Cassou dont une des caractéristiques aura été d'atteindre la vitesse de croisière en 1994 avec un chiffre d'affaires d'environ 75 millions. Cette performance financière
s'est accomplie avant d'autres chantiers pourtant plus anciens comme Bougnounou-Nébiel. A Cassou en effet, la structure du prix du stère intègre déjà certaines composantes tels le fonds d'aménagement et les fonds de roulement. Ce dernier fonds joue en réalité le rôle de fonds de développement local.

A Sourindou-Mihity, quoique modestes, les sommes collectées au titre des infractions aux règles de bonne conduite sont gérées par l'association au travers d'une caisse d'appui à la filière élevage: achat de sous-produits agro-industriels en saison sèche et du sel en saison pluvieuse. Le seul forage d'eau de Mihity est également géré sous la supervision de Walde Kawral Pulaku.

A Malou, les taxes de pesé son systématiquement épargnés par le groupement des pêcheurs en vue d'acquérir un crédit d'équipement.

6.2. Des pistes pour renforcer les acquis.

Il est d'abord nécessaire de reconnaître aux structures locales le droit de règlementer, de planifier et d'utiliser certaines recettes locales. L'Etat central gardera cependant son rôle de contrôle qui sera exercé par les services déconcentrés.

Il est également impérieux de faire en sorte que le niveau local ait accès à la part des recettes fiscales qui lui revient. Ainsi, les taxes d'aménagement qui sont payer lors de la délivrance des permis de pêche par exemple, doivent revenir effectivement aux plans d'eau visités par le détenteur du permis. Dans les localités où une organisation locale existe, il serait souhaitable et indiqué que cette dernière soit responsabilisée pour recevoir et utiliser ces sommes. Cela suppose que cette structure soit reconnue apte à surveiller et règlementer l'utilisation du plan d'eau.

Enfin, certaines situations méritent l'instauration de redevances appropriées. Par exemple,

des taxes doivent être intaurés pour les utilisations d'eau à titre commercial (cas de Bérégadougou et Malou). De même, les bûcherons de Malo empochent aujourd'hui un revenu par stère nettement supérieur à celui des bûcherons de Cassou parce que les premiers ne contribuent ni à un fonds d'aménagement ni à un fonds de développement local. Pourtant, la forêt de Yabo est sérieusement dégradée et les bûcherons doivent être sensibilisés à la nécessité de contribuer à son aménagement. Ces dispositions seront d'autant plus facilement acceptées qu'elles seront maîtrisées et mise en oeuvre par les acteurs locaux eux-mêmes.

6.3. Faiblesse des capacités de planification et gestion financière.

Toutes les situations visitées, à des degrés variés, accusent une limitation sérieuse sinon une absence de capacité locale en matière d'analyse prospective et planification, mise en oeuvre, suivi et évaluation d'une série d'activités en vue d'une gestion durable des ressources naturelles. Il est donc indispensable d'engager des actions soutenues de développement/renforcement de ces diverses capacités essentielles pour la mise en place d'une strcucture ou d'un processus local mu par un esprit d'entreprise.

6.4. Protection/fructification du capital accumulé au niveau local.

Le cadre opérationnel de la décentralisation au Burkina Faso est généralement celui d'une pénurie en ressources financières. Ceci est manifeste à plusieurs niveaux:

* international: suite au changement dans les priorités, le niveau des ressources disponibles et les engagements de bailleurs de fonds;

* national: suite aux engagements du plan d'ajustement sectoriel et la réduction des recettes;

* local: la forte monétarisation de la vie quotidienne en zone rurale contraste avec l'accès limité aux sources de revenus et la quasi absence du crédit rural dans les zones qui en ont le plus besoin.

Face à cette pénurie généralisée des ressources financières, les communautés locales rurales doivent trouver les moyens de protéger et de faire fructufier les sources matérielles et financières dont elles disposent.

Vu le manque d'intérêt des structures formelles de crédit, il est nécessaire de favoriser

un plus grand accès au petit crédit offert par certaines ONG (Sahel Action, CIDR, ADRK), et mieux structurer les activités rémunératrices liées à l'exploitation des ressources naturelles: création d'un fonds d'aménagement forestier ou de plan d'eau, mise en place d'un mécanisme d'accumulation afin de permettre des ivestissements productifs par certaines caisses de groupements jugés nantis (eex. les GGF), etc.

7. VERS D'AUTRES FORMES DE RELATIONS ENTRE PARTENAIRES IMPLIQUES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELES

7.1. Un faible niveau de conscience sur les possibilités de partenariat.

Les actions de partenariat en matière de GRN sont faibles et peu efficaces sinon inexistentes. Mieux, la conscience des potentialités et des possibilités d'action avec d'autres acteurs (autres utilisateurs, non-utilisateurs, organes de l'etat, ONG, etc.) en tant que partenaires semble très peu développée. Or, le cadre actuel d'action est caractérisé par une pénurie des moyens, un potentiel productif souvent faible et des pressions importantes et croissantes sur les ressources. Les perspectives de geestion décentralisée des ressources offrent un cadre de promotion de formes nouvelles de partenariat.

7.3. Des cadres porteurs à valoriser davantage.

Les cas retenus pour l'étude démontrent la présence d'élements (souvent faiblement ou non-articulés) ainsi que des tentatives intéressantes de partenariat. L'exemple typique est la collaboration entre Phytofla et les coopérateurs de la SOCABE dans la protection des berges à travers la production des plantes médicinales sur les berges. Il s'agit là d'un exemple de partenariat économique fondé sur la préservation du capital productif de base. Cet exemple ne saurait être isolé. Parfois, les éléments existent mais restent faiblement ou non articulés et exploités. Il conviendrait alors de chercher à identifier et à valoriser les cas prometteurs et leeur fournir un appui/accompagnement efficace.

7.4 Assurer un meilleur équilibre dans les rapports entre acteurs de forces inégales.

La SOSUCO à Bérégadougou et les grossistes-transporteurs de bois de Ouagadougou offrent des cas d'acteurs qui ont des pouvoirs et capacités d'agir largement supérieurs à la majorité des autres acteurs locaux. Dans de telss cas, les acteurs moins puissants subissent très souvent des retombées plutôt négatives dans l'exploitation des ressources naturelles.

La gestion décentralisée des ressources naturelles exige un contexte d'action qui assure le redressement de ces rapports de force inégaux entre les differents acteurs afin d'assurer une participation plus équitable dans la fixation des objectifs et à la prise des décisions. Cette stratégie permet un accès plus équitable aux différents bénéfices issus de l'exploitation des ressources et renforce l'intérêt des parties prenantes à leur gestion durable.

7.5. Renforcer et rendre fonctionnels les rapports entre Etat et groupements locaux .

Il existe un potentiel important en matière de partenariat entre les services étatiques et les groupements locaux. Cependant, le fonctionnement actuel de ces services (structuration, attitudes des représentants de l'Etat etc.) ne permet pas la valorisation de ce potentiel, et souvent constitue un obstacle important à l'enclenchement d'une dynamique de développement local.

Dans le souci d'un partenariat efficace sur la base d'une gestion décentralisée des ressources, il est important que:

(1) les rôles et les responsabilités des différents acteurs soient clairs et reconnus de tous;

(2) les différents services de l'Etat se transforment en organes d'appui et de facilitation par rapport aux processus, possibilités et besoins locaux;

(3) les groupements locaux puissent initier et suivre des actions (et dossiers) par rapport à la gestion des ressources naturelles sans attendre indéfiniment la réaction ou l'accord d'un service donné.

7.6. Mettre en valeur les possibilités de partenariat.

Au niveau de chacun des sites étudiés, plusieurs acteurs utilisent des ressources naturelles communes mais à partir d'une approche de concurrence, sinon conflictuelle (Ex.SOSUCO et SOCABE à Bérégadougou, les groupements de pêcheurs/revendeuses de

poisson à Malou et les acheteurs de Ouaga, les GGF/UGGF de Cassou et les grossistes-transporteurs).

Un accompagnement suivi et efficace (de l'Etat, la CND, ou autre structure) s'avère indispensable pour aider à définir de nouveaux rapports entre utilisateurs des mêmes ressources naturelles. Ceci permettra de veiller à (1) une exploitation rationnelle et durable de ces ressources et (2) une répartition plus équitable des bénéfices résultant de leur exploitation.

8. ROLE DES INITIATIVES PILOTES DANS LA PROMOTION DE LA GESTION DECENTRALISEE DES RESSOURCES NATURELLES AU BURKINA FASO

Constats

Les études de cas ont revélé une gamme d'expériences comportant des contraintes mais surtout des acquis et potentialités pertinentes pour une réflexion sur la gestion décentralisée des ressources locales.

Les études nous ont permis aussi de constater qu'une lacune systématique et importante concernant une série d'initiatives est celle d'un manque généralisé de circulation de l'information, de suivi et de capitalisation/valorisation des enseignements tirés des expériences.

En somme, il existe une richesse considérable en matière de leçons sur les différentes formes de gestion décentralisée des ressources naturelles au Burkina Faso mais celles-ci ne sont pas du tout maitrisées par les acteurs principaux qui sont pourtant appelés à les suivre.

Il y a donc un grand besoin d'identifier et d'utiliser les différentes expériences (de réussites et d'echecs) de gestion décentralisée des ressources naturelles comme laboratoire ou vitrine de cas pratiques. Ceci permet d'assurer que les leçons sont cernées et analysées en vue d'une amélioration des approches et une meilleure conceptualisation des actions à venir.

Nous estimons que chacun des quatre cas retenus pour l'étude offre des éléments intéressants en terme de leçons mais aussi en matière d'intervention. Nous précisons

ci-après ces possibilités par rapport aux différents cas.

8.1. Suivi/appui de la gestion des parcours pastoraux par le groupement d'éleveurs Walde Kawral Pulaaku (WKP) à Sourindou-Mihity.

Ce suivi pourrait être effectué par les services chargé de l'Environnement et de l'Elevage à travers des rencontres périodiques.

L'analyse de la requête du statut de forêt villageoise devra reprendre afin d'en arriver à la responsabilisation officielle de la structure de base (le WKP) pour la gestion de l'espace pastoral.

Les échanges périodiques et réguliers devront permettre un suivi/évaluation des actions et de l'efficacité des structures novatrices en place.

8.2. La protection des berges par la Société Coopérative Agricole de Bérégadougou (SOCABE): un laboratoire de recherche-action.

Hormis le fait qu'il s'agit d'une initiative locale, la protection des berges de la Béréga et du Yannon mérite d'être suivi et accompagnée pour plsieurs raisons:

(1) il s'agit d'un domaine d'activité assez singuler dans le cadre de la GRN au Burkina Faso;

(2) elle offre un cas de partenariat entre acteurs inégaux et permet d'expérimenter le développement du rôle de la SOSUCO en matière de gestion de l'environnement;

(3) elle pourrait permettre à la CND d'éprouver un de ses impératifs qui consiste à promouvoir la décentralisation dans le cadre du découpage administratif actuel.

8.3. La gestion forestière (Cassou) et piscicole (Malou): suivi des potentialités et faiblesses de la GRN .

Toutes ces deux expériences démontrent les potentialités énormes qu'offre l'exploitation des ressources naturelles. Elles mettent également à nu les faiblesses organisationnelles des groupes locaux.

Sans un investissement important en matière de création et/ou renforcement des capacités organisationnelles et d'actions locales concertées, tous les deux cas, pourtant prometteurs, peuvent faciilement se solder par un échec. Ce sera d'abord un échec pour les stratégies de vie des populations locales et ensuite un échec pour la gestion durable des ressources naturables.

BIBLIOGRAPHIE

(Voir aussi les listes de documents consultés pour chaque étude de cas.)

Capo-Chichi, Yenakpondji J. Elisabeth Toé, Mamadou Coulibaly et Amadou Lompo.
1995 "Bilan des acquis des expériences gestion des terroirs."
Volume 1: "Rapport Principal"; Volume 2: "Fiches Signalétiques des projets visités." Ouagadougou: Programme des Nations Unies pour le Développement, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Gestion des Terroirs: Appui à la Concertation/Coopération, BKF/94/005. Juin.

CILSS/OCDE.
1994 Regional Conference on Land Tenure and Decentralization in the Sahel, Praia (Cape Verde), Summary Report.
Ouagadougou: CILSS / Organisation de Coopération et de Développement Economiques. SAH/D(94) 436. September.

CILSS/OCDE.
1994 Regional Conference on Land Tenure and Decentralization in the Sahel, Praia (Cape Verde), Conference Proceedings.
Ouagadougou: CILSS / Organisation de Coopération et de Développement Economiques. SAH/D(94) 436. September.

CND.
1994 "Stratégies et plan d'action de la mise en oeuvre de la décentralisation au Burkina Faso."
Ouagadougou: Premier Ministère, Commission Nationale de Décentralisation. Juin.

1995 a) "Concept et enjeux de la décentralisation au Burkina Faso."
Ouagadougou: Premier Ministère, Commission de Décentralisation. Décembre.

1995 b) "Etat d'avancement de la réflexion sur la décentralisation conduite par la commission nationale de décentralisation. Note de synthèse."
Ouagadougou: Premier Ministère, Commission Nationale de Décentralisation. Décembre.

CND/Cellule Stratégies et Méthodes.
1995 "Collectivités locales de développement: premières esquisses des modalités concrètes de mise en place. Synthese des discussions." Novembre.

Engberg-Pederson, Lars.
1995 Creating Local Democratic Politics from Above: The "Gestion des terroirs" Approach in Burkina Faso.
IIED Drylands Programme Issue Paper No. 54. London: International Institute for Environment and Development. April.

MEE/Direction de la Faune.
1995 "Cahier des charges générales régissant l'activité des concesionnaires de zones à vocation faunique au Burkina Faso."
Ouagadougou: Ministère de l'Environnement et de l'eau, Direction de la Faune. Octobre.

MEE/Direction de la Faune.
1995 "Tableau récapitulatif des zones à concéder pour la saison 1996-1997."
Ouagadougou" Ministère de l'Environnement et de l'eau, Direction de la Faune.

MTPHU/PASEC Transport.
1994 "Carte du PASEC Transport, Programme 1992-1996."
Gaoua: Direction régionale des travaux publics, Ministère des Travaux publics de l'habitat et d'urbanisme.

OCDE/CILSS.
1995 Atelier de restitution sur la gestion des terroirs et le développement local au Sahel, Niamey, 30 mai-2 juin 1995.
Doc. SAH/D(95)448. Ouagadougou: OCDE - CILSS, Juillet.

Painter, Thomas M.

1991 Approches pour une meilleure utilisation des ressources naturelles et agricoles en Afrique de l'ouest sahélienne. Une analyse sociologique de l'approche amenagement/gestion des terroirs villageois et de ses implications pour les organisations non-gouvernementales. Agriculture and Natural Resources Technical Report Series, No.3. New York: CARE-USA.

1994 "Situating User-based Governance: People's Livelihood Strategies and Natural Resource Management in West Africa."
Pages 103-122 dans Henrik S. Marcussen, ed., Improved Natural Resource Management. The Role of the State versus that of the Community. International Development Studies Occasional Paper No. 12. Roskilde, Danmark: Roskilde University.

Painter, Thomas M., James Sumberg et Thomas Price.

1994 "Your terroir and my 'action space': Implications of differentiation, mobility and diversification for the approche terroir in Sahelian West Africa."
Africa 64(4): 447-464.

PNGT/CILSS.

1993 Atelier national sur la problématique foncière et la décentralisation, Bobo-Dioulasso, 8-10 février 1993. Document de synthèse.
Ouagadougou: Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Secretariat Général, Programme National de Gestion des Terroirs - CILSS. Janvier.

Sanou, Saidou.

1996 "Etudes de cas sur la gestion décentralisée des ressources naturelles." Mission préparatoire. Janvier.

SILVA.

1995 "Décentralisation de la gestion locale des ressources naturelles."
No. spécial. Flamboyant. Décembre.

Yaméogo, Denise et Hubert Ouédraogo.

1993 "La décentralisation au Burkina Faso." Ouagadougou: CILSS, Novembre.

ORGANISATIONS ET PERSONNES CONTACTEES A OUAGADOUGOU

(Voir aussi les listes d'organisations et personnes contactées pour chaque étude de cas.)

-- Projet Aménagement des Forêts Naturelles (PNUD/BKF/93/003/A):

Mr. Galip Hien, Chef de volet agriculture/élevage.

Mr. Triande Daouda.

Mr. Neya, ex-chef du chantier de Cassou.

-- Direction de la Faune et des Chasses: Mr. Issa Zampaligré, Directeur.

Service d'Accompagnement et de Renforcement de l'Autonomie des Associations et Unions de Développement (SARRAUD): Mr. Toe Fidèle, Coordinateur.

-- Service de la Pêche:

Mr. Zongo Karimou, Chef de service, Aménagement et Exploita tion Piscicole;

Mr. Raymond Ouédraogo, Service d'Etudes et statistiques.

-- SOCABE: Mr. Antoine Soumbié.

-- Union régionale des GJA du Centre: Mr. Kabré Emmanuel, Président.

-- Commission Nationale de la Décentralisation:

Mr. Antoine, Président;

Mr. Kaboré Emile, Chargé de Communication.

-- Sahel Action:

Mr. Ouédraogo Ignace, Président.

Mr. Soumbié Jules, Chargé de la formation, Volet crédit.

Mr. Sanou Raoul, Responsable projet petit crédit.

-- Caisse Francaise de Developpement: Mr. Rémi GOUIN, Chargé du développement rural.

Annexe No.1 - GRILLE DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS

1. Quelles sont les ressources gérées par la localité/communauté, y compris les ressources naturelles?

2. Quelle est la localisation des ressources en termes local et extra-local (dans l'espace et dans le temps)?

3. Quels liens exitent entre le contexte local de gestion des ressources et des centres d'influence extra-locaux; c'est-à-dire, sous-régionaux ou régionaux (chefs lieux, marchés importants, autres pôles d'influence, etc)?

4. Qui (quels groupes, etc.) gèrent les ressources et comment?
Essayer de préciser:
* les termes de leu accès aux différentes ressources;
* le degre de leur maîtrise des différentes ressources;
* l'utilisation et leur capacité de bénéficier de l'utilisation des différentes ressources.

5. Quelles sont les retombées importantes (économiques, socio- cultureles, physiques, etc.) de cette gestion des ressources?

6. Quels sont les changements qui ont influencé la gestion des différentes ressources et comment? A titre d'exemple, des changements:
* infrastructurels?
* juridiques/législatifs?
* politiques?
* économiques?
* naturels?
* démographiques?
* du à l'influence d'un projet?

7. Quelles sont les capacités et les compétences locales existantes et non-existantes en matière de gestion des ressources et jusqu'à quel niveau sont elles présentes?

8. Qelles capacités devraient être présentes locallement pour assurer une bonne gestion des ressources et comment expliquer l'absence ou des faiblesses dans ces capacités?

9. Existe-t-il des structures et instances locales de gestion des ressources naturelles et sont-elles légitimisées et acceptées par la communauté?

10. Existent-il des facteurs juridiques, institutionels ou législatifs qui empêchent ou qui assurent la promotion de la gestion?

11. Dans les cas des projets ayant des approches dites "décentralisées," ont-ils réussi à confier des responsabilités significatves de gestion aux bénéficiaires?

12. Quelles recommandations à faire relatif à l'état actuel de décentralisation dans le pays et à partir des étudeq de cas afin de promouvoir d'avantage la décentralisation de gestion des ressources naturelles? Qui doit faire quoi, quand et comment?

Tableau 1 - CAS N°1

CARACTERISTIQUES DES CAS RETENUS POUR L'ETUDE

Les activités de protection des berges par la Société coopérative agricole de Bérégadougou (SOCABE)

1. Nom du site: Bérégadougou

2. Localisation au Burkina Faso: Sud-ouest

3. Département: Bérégadougou

4. Province: La Comoé

5. Situation agro-climatique: Sud-soudanienne (900-1000 mm par an)

6. Types de ressources nat.: Terres agricoles, eaux, ligneux et produits de cueillette.

7. Types d'initiative étudiés: Protection des berges des affluents de la Comoé par membres de la SOCABE, sensibilisation des non-membres et implication des services techniques; production commerciale des fruits et légumes pour marchés locaux et étrangers.

8. Source de l'initiative: Locale/spontanée; appui périodique des ONG.

9. Groupes spécifiques impliqués: Jeunes et femmes

10. Autres utilisateurs importants des ressources: Cultivateurs/maraîchers; exploitations agricoles commerciales; éleveurs (surtout en transhumance); SOSUCO, SOPAL, artisans.

11. Problématiques spéciales: Développement du partenariat (surtout avec services de l'Etat et la SOSUCO); sensibilisation des exploitants des rives hors périmètre SOCABE et hors département/province; commercialisation de la production agricole; appui financier.

12. Influences extra-locales: Dynamiques régionales et sous régionales assez fortes; facile accès aux marchés majeurs du Burkina Faso, du Mali et de la Côte d'Ivoire.

Tableau 2 - CAS N°2

CARACTERISTIQUES DES CAS RETENUS POUR L'ETUDE

L'exploitation des massifs forestiers par les Groupements de gestion forestière (GGF) à Cassou

1. Nom du site: Cassou

2. Localisation au Burkina Faso: Centre-Sud

3. Département: Cassou

4. Province: La Sissili

5. Situation agro-climatique: Soudano-sahélienne (800-900/1000 mm par an)

6. Types de ressources nat.: Ligneux, terres agricoles

7. Types d'initiative étudiés: Exploitation rationnelle et pérenne des massifs forestiers afin de générer des revenus pour les bûcherons et ravitailler Ouaga en bois d e chauffe.

8. Source de l'initiative: L'Etat (Service de l'Environnement) à travers le projet BKF.

9. Groupes spécifiques impliqués: Femmes

10. Autres utilisateurs importants des ressources: Equipes de bûcherons hors cadre du chantier liées, aux grossistes-transporteurs de Ouaga; cultivateurs-immigrants, éleveurs.

11. Problématiques spéciales: Véritable autonomie organisationelle et fiancière; pérennisation du mécanisme d'exploitation des massifs forestiers.

12. Influences extra-locales: Très fortes à travers la commercialisation du bois à Ouagadougou.

Tableau 3 - CAS N°3

CARACTERISTIQUES DES CAS RETENUS POUR L'ETUDE

L'exploitation des ressources halieutiques du plan d'eau "le Razinga" par les groupements masculin et feminin de Malou

1. Nom du site: Malou

2. Localisation au Burkina Faso: Centre-Nord

3. Département: Mané

4. Province: Le Sanmatenga

5. Situation agro-climatique: Sahélo-soudanienne (500 à 600 mm par an)

6. Type de ressources nat.: Halieutiques, eaux, terres agricoles et paturages.

7. Types d'initiative étudiés: Exploitation commerciale du poisson frais, frit et fumé.

8. Source de l'initiative: Des initiatives commerciales spontanées et plutôt individuelles encadrées sous forme de groupement pré-coopératif, sous l'impulsion du service forestier.

9. Groupes spécifiques impliqués: Femmes (vendeuses de poisson)

10. Autres utilisateurs importants des ressources: Pêcheurs, éleveurs, exploitants agricoles (commerçiaux et non-commerçiaux); débiteurs de bois.

11. Problématiques spéciales: Autonomie organisationnelle et financière vis-à-vis de l'Etat; articulation et intégration des éléments de la filière poisson; multiplicité des utilisateurs; mobilisation de fonds pour améliorer les activités commerciales des femmes et l'équipement des pêcheurs.

12. Influences extra-locales: Importantes et croissantes à cause de la localisation stratégique de Malou; bonnes perspectives pour plus forte valorisation des ressources productives de la zone sous l'impact des liens commerçiaux avec Ouaga/Europe.

Tableau 4 - CAS N°4

CARACTERISTIQUES DES CAS RETENUS POUR L'ETUDE

La gestion des ressources naturelles d'un espace pastoral par le groupement d'éleveurs Walde Kawral Pulaaku

1. Nom du site:	Sourindou-Mihity
2. Localisation au Burkina Faso:	Nord
3. Département:	Banh
4. Province:	Le Yatenga
5. Situation agro-climatique:	Sud-sahélienne (400-500 / 550-600 mm/an)
6. Types de ressources nat.:	Ressources forestières, pastorales, terres agricoles, eaux.
7. Types d'initiative étudiés:	Maîtrise des ressources pastorales à travers la structuration de la gestion d'un espace pastoral.
8. Source de l'initiative:	Locale/spontanée avec appui de projet étatique (PNVY + INERA) et ONG (UICN).
9. Groupes spécifiques impliqués:	Eleveurs
10. Autres utilisateurs importants des ressources:	Cultivateurs en provenance des zones sud, éleveurs Maliens en transhumance.
11. Problématiques spéciales:	Détérioration de règles locales de gestion des ressources pastorales; fortes pressions de colonisation par cultivateurs du sud.
12. Influences extra-locales:	Faibles